



Ville de Bernay
Délibération : 03
Conseil du 6 Février 2020

VILLE DE BERNAY

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 6 FEVRIER 2020 -

Délibération n° 03-2020

Rapporteur : Madame Sandrine VANDERHOEVEN

L'an deux mille vingt, le jeudi six février à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Hugues BONAMY, maire.

Présents : Jean-Hugues BONAMY, Julie BLOTIERRE, André SOURDON, Sandrine VANDERHOEVEN, Ludovic BENMOKHTAR, Pascal FROIDMONT, Annie TURPIN, Christopher SANDIN, Josiane ANGOT, Pierre BEAUTIER, Béatrice LEMOINE, Géraldine CISAR, Dominique DOUVNOUS, Vincent SCHLOESING, Philippe LEMBLE, Cathy BRICOUT, Elisabeth BLOT, Marie-Lyne VAGNER, Thierry JOSSÉ, Gérard GUÉNIER, Francis VIEZ, Camille DAEL, Pascal DIDTSCH.

Pouvoirs : Nicole DAVID à Sandrine VANDERHOEVEN, Maryon AUMONT à Jean-Hugues BONAMY, Florence LE GAL à Marie-Lyne VAGNER.

Absents : Pierre BIBET, Julie CARMIGNAC, Olivier DAVION, Francine BENA, Dominique BÉTOURNÉ, Ingrid VARANGLE.

Excusé : Jean-Charles LEMOINE.

Date de la convocation : 31 janvier 2020.

Annie TURPIN est nommée secrétaire de séance.

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE POUR 2020.

EXPOSÉ DES MOTIFS :

Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 215 000 € au Centre Communal d'Action Sociale, au titre de l'année 2020, au regard du montant inscrit au BP précédent. Le BP du CCAS étant voté plus tardivement que celui de la ville, le montant exact de l'équilibre de leur fonctionnement n'est pas connu à ce jour.

Un ajustement de cette subvention sera possible au BS, quand les équilibres des budgets du CCAS seront réalisés.

Il est demandé aux membres de conseil Municipal d'approuver l'attribution de cette subvention.

DÉLIBÉRATION :

- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le code de l'action sociale et des familles ;
- Vu** l'avis favorable des membres de la commission « Finances, Economie, Administration générale » du 4 février 2020,

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit se prononcer sur l'attribution des subventions aux établissements publics communaux ;

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE A L'UNANIMITÉ :

- **D'OCTROYER** une subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale de Bernay pour l'année 2020, d'un montant de 215 000 €.
- **PRECISE** que les crédits budgétaires nécessaires au versement de cette subvention seront inscrits au Budget Primitif 2020 du budget principal de la ville à l'article 657362 : Subventions de fonctionnement versées au CCAS.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire



Jean-Hugues BONAMY

